

Qualité de Vie au Travail

INTERMISSIONS & INTERCONTRATS

Première étape : Réussie!





Cette négociation obligatoire en cours chez Atos avec vos syndicats découle de la loi **Rebsamen** du 17 août 2015 et loi **EL Khomri**.

Les principaux thèmes de l'accord sont notamment :

- L'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle,
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- Droit à la déconnexion,
- Lutte contre toute discrimination (emploi, formation, recrutement,...)
- Et : Emploi des travailleurs handicapés, régime prévoyance, pénibilité, droit d'expression salariés ...

Or, La direction de BS cherchait depuis un an, à faire intégrer dans cet accord une charte BS ambiguë sur L'INTERMISSION, loin des objectifs de la QVT et qui reste toujours ambiguë.



Rappelez-vous ... La charte d'intercontrat/intermission BS comme outil de destruction individuelle, avait déjà fait ses preuves dans des interprétations peu scrupuleuses. La CFE-CGC avait dénoncé cette charte intermission qui Déportait la responsabilité de la direction sur le dos du salarié, Culpabilisait le salarié de ne pas se trouver de mission, Exigeait qu'il 'adapte' son CV jusqu'à le placer en difficulté, Défaussait l'entreprise de son obligation de maintenir les compétences du salarié par des formations

Nous avons obtenu le retrait de cette charte dans l'accord en cours en novembre 2017

Mais nous connaissons les habitudes d'Atos prompte à revenir sur sa parole et sur sa signature, rappelons qu'il n'y a pas si longtemps Atos est sciemment revenue sur les *Surtemps de trajet et Plan de Développement Individuel, ...* qui auraient pu être bénéfiques pour les collègues si <u>Atos les avait loyalement appliqués</u>.

Aujourd'hui Atos tente d'imposer dans la QVT un nouveau nom "un plan d'action" qui lui permettrait de réintroduire entre le salarié et le manager certaines clauses de cette charte qui sont encore ambiguës.

La CFE-CGC reste donc extrêmement vigilante dans ces négociations.

Elle ne cautionnera pas un accord QVT qu'Atos pourrait, concernant les dispositions liées à l'intercontrat, "retourner" contre les collaborateurs.





Déclaration commune des confédérations syndicales : CGT - CFDT - FO - UNSA – CFE-CGC

Les organisations syndicales refusent que l'accord soit organisé sur les mêmes principes de droits et devoirs que la charte BS et tout au contraire, privilégie les grands principes transverses à toutes entités, lors de la négociation de cet accord comme :

- Commission paritaire,
 - Welcome office.
 - Reskilling,
 - CV, Télétravail,
 - Et autres ...

QVT Intermission séance du 14 Novembre 2017

La CFE-CGC vous tiendra informés courant janvier 2018 de la suite que donne la direction sur cet accord et des moyens mis en œuvre.

La CFE-CGC refusera tout ce qui est au détriment des salariés!

Vos contacts syndicaux CFE-CGC dans les entreprises Atos en France

Atos Groupe

Atos Solutions (ex Intégration)

Atos Infrastructures (ex Infogérance)

Atos International

Atos Conseil (ex Consulting)

Atos Fonctions Support (ex AMF)

Activité BS- Infogérance & Intégration

Activité BS-ex Siemens, XeroxIT

Bull Technologies (ex Bull)

Avantix, Bull ISS(ex Amesys & Conseil)

Diamis

Evidian

Unify

Worldgrid

Worldline

Olivier DEBROISE 06 14 65 56 33, **Gilles GUILLAUME** 06 08 90 58 59 **Olivier GIRARD** 06 25 33 15 19, **Christine FAVRE BERTIN** 05 57 89 33 68

Philippe TALINI 06 87 07 41 36, **Fatiha KERZAZI** 07 81 80 71 38

Anne de BEAUMONT 06 23 76 19 41

Karine DRAN $06\ 78\ 61\ 88\ 95$, Didier BEMBNISTA $06\ 47\ 90\ 91\ 59$

Olivier MENARD 06 14 35 55 83, Lucie FLOCARD 01 73 26 23 01

 $\textbf{Eric GILLET} \hspace{0.1cm} 06 \hspace{0.1cm} 99 \hspace{0.1cm} 15 \hspace{0.1cm} 10 \hspace{0.1cm} 65 \textbf{, Robert BENSOUSSAN} \hspace{0.1cm} 06 \hspace{0.1cm} 62 \hspace{0.1cm} 66 \hspace{0.1cm} 84 \hspace{0.1cm} 60$

Georges BUFFET 06 73 54 61 38

 $\textbf{Bernard CAHEN} \hspace{0.2cm} 06 \hspace{0.1cm} 80 \hspace{0.1cm} 36 \hspace{0.1cm} 57 \hspace{0.1cm} 26, \hspace{0.1cm} \textbf{Sylvain RAULET} \hspace{0.1cm} 06 \hspace{0.1cm} 07 \hspace{0.1cm} 81 \hspace{0.1cm} 14 \hspace{0.1cm} 43$

 $\textbf{G\'{e}rard BONY} \hspace{0.1cm} 06 \hspace{0.1cm} 78 \hspace{0.1cm} 18 \hspace{0.1cm} 59 \hspace{0.1cm} 09 \textbf{, Yves MAGGIANI} \hspace{0.1cm} 06 \hspace{0.1cm} 13 \hspace{0.1cm} 61 \hspace{0.1cm} 50 \hspace{0.1cm} 03$

Serge JACINTO 01 73 03 08 63, **Diamel HAMRAOUI** 01 73 03 08 76

Amanda POPE MINIERE 06 85 52 85 12

Patrick SENECA 01 70 74 31 22, **Veronique BELLORGEY** 06 08 50 77 64

Laurent PLUTA $06\ 63\ 96\ 71\ 22$, Minoo FELLAH-JAHROMI $06\ 21\ 71\ 05\ 18$

Julie NOIR de CHAZOURNES 06 19 85 15 07

Un seul contact email atos.cfe.cgc@gmail.com



